



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

comptes d'affectation spéciale

Question écrite n° 34905

Texte de la question

M. Jean Bardet appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur le projet de budgétisation du Fonds national du développement du sport. Un tel projet inquiète l'ensemble du mouvement sportif, et ce à plusieurs titres : d'une part parce qu'il restreindrait la part d'initiative locale et irait à l'encontre de la reconnaissance du bénévolat dont tout le monde reconnaît aujourd'hui l'importance et la valeur ; et d'autre part parce que l'abandon des crédits extrabudgétaires du FNDS au profit de l'Etat représenterait un risque de gels et d'annulations de crédits importants. En conséquence, il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

A la suite des critiques portées par la Cour des comptes au système des comptes d'affectation spéciale, le Gouvernement a entrepris d'intégrer un certain nombre de ceux-ci dans le budget général de l'Etat. Une proposition en ce sens, maintenant la gestion paritaire et assortie de garanties, a été envisagée concernant le Fonds national pour le développement du sport (FNDS), dans le cadre du projet de loi de finances pour 2000. Consultés sur cette hypothèse, le mouvement sportif et de nombreux élus ont exprimé leur attachement aux finalités et au mode de fonctionnement existants du FNDS. A l'écoute de ces préoccupations et particulièrement soucieux de donner tout son sens à la concertation, le Gouvernement a décidé le maintien de ce compte d'affectation spéciale. La poursuite de la réflexion nécessaire pour encore améliorer le fonctionnement et les missions du FNDS s'effectuera au sein des instances actuelles de gestion paritaire, tant au niveau national que régional.

Données clés

Auteur : [M. Jean Bardet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34905

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1999, page 5468

Réponse publiée le : 18 octobre 1999, page 6080